



## Fusion des Régions Exigeons des garanties contre la régression sociale

Toulouse, le 30 novembre 2015

*Force de proposition, la CGT seule puis dans le cadre de l'intersyndicale interrégionale demande depuis le début 2015 la mise en place d'un dialogue social et de garanties concernant le devenir des personnels dans la future Région fusionnée.*

### Fusion des Régions : un plan social déguisé

La loi NOTRe ne protège pas les fonctionnaires territoriaux. Bien au contraire. Elle est le prétexte pour une vaste campagne de régression sociale pour le service public et pour la fonction publique. En attestent les déclarations gouvernementales et les rapports de la Cour des Comptes **sur le statut archaïque des fonctionnaires, sur leur nombre pléthorique, sur leurs résultats insuffisants, sur leurs privilèges en matière de prime et de temps de travail... Trop, c'est trop !**

Dans ce contexte, **la CGT attendait de la part des Présidents ALARY et MALVY non pas de promesses sur la non-mobilité forcée et sur l'alignement des situations sur le mieux-disant mais des engagements formalisés par un document commun cosigné par les organisations syndicales, présenté et voté en Comités Techniques et par les Assemblées Régionales.**

### Fusion des régions : mobilité forcée et suppression de postes

Cette demande d'engagements dès 2015 et sans attendre les futures élections régionales est d'autant plus justifiée que la Ministre LEBRANCHU fait des annonces de mobilités forcées et de suppression massive d'emplois dans la fonction publique dès 2016.

#### Des fonctionnaires contraints à la mobilité forcée

Marylise LEBRANCHU a rappelé que le statut de la fonction publique ne garantit pas l'emploi : il garantit simplement la carrière. « *Si l'on supprime des emplois, ce qui sera le cas et ce que vous n'avez pas manqué de me rappeler en commission, dans telle région, dans tel département ou au sein de l'Etat – et l'on sait que certaines directions connaîtront des suppressions massives –, il faudra que le fonctionnaire dont l'emploi est supprimé accepte d'aller ailleurs. Le choix ne lui est pas laissé. N'ayant pas droit à la rupture conventionnelle, il lui faut accepter la mobilité* », (in Gazette des Communes du 10 novembre 2015)

#### Des postes supprimés dans les Régions d'ici 2020

Marylise LEBRANCHU donne quatre ans aux nouvelles régions pour diminuer leurs effectifs grâce à des fusions et mutualisations de certains services. « **On va mutualiser les fonctions support ; la gestion des carrières, des bulletins de paie, c'est-à-dire tout ce qui se fait dans des bureaux** », (in Le Courrier des Maires du 10 novembre 2015).

## **Un projet de protocole d'objectifs présenté par l'Administration INACCEPTABLE**

L'Administration des deux régions (DGS et DRH) nous a présenté le 4 novembre 2015 à Narbonne un protocole d'objectifs **A PRENDRE OU A LAISSER** qui ne correspond pas à ce que souhaitaient les organisations syndicales et les Exécutifs actuels.

**C'est pourquoi aucun syndicat de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées n'a signé le protocole** qui entérine entre autres, deux objectifs inacceptables :

- l'augmentation du temps de travail des agents ;
- l'introduction de la part variable dans le régime indemnitaire, autrement dit la prime au mérite.

## **Un autre protocole d'objectifs est possible : la CGT propose des bases pour avancer**

Devant ce tollé intersyndical et interrégional, l'Administration des deux Régions a rejeté toutes nos demandes d'amélioration du document et a pris SEULE la décision d'ajourner sine-die les discussions sur ce protocole d'objectifs.

Dans ce contexte, l'attente ne peut pas être une attitude responsable de la part d'une organisation syndicale. Par conséquent, nous avons proposé, en partenariat avec FO, FSU, FAPT, une autre rédaction du protocole que nous avons présentée au comité technique du 18 novembre 2015, qui valide les points essentiels suivants :

- Le respect des engagements présidentiels sur le pouvoir d'achat et la mobilité.
- L'harmonisation au mieux-disant de chaque collectivité, sur les différentes thématiques, telles que le régime indemnitaire, la carrière, l'action sociale, la carte des emplois.
- Une méthodologie de travail claire : pas d'accord global mais des accords séparés par thématique, un plan d'accompagnement des agents, et un calendrier de travail prévisionnel sur le premier semestre 2016.

## **Fusion des Régions : une méthode de dialogue social entièrement à revoir**

La Loi sur la fusion des Régions a été promulguée le 16 janvier 2015. **La CGT attendait alors à ce que l'Administration prenne la mesure des changements à venir en organisant un dialogue social** à même de prendre en compte l'humain en amont, de rechercher les convergences des valeurs et des cultures communes aux deux Régions, d'élaborer des solutions équilibrées et équitables entre Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et enfin, de respecter le sens du travail des agents, les histoires et les historiques des deux collectivités.

En lieu et place, nous avons eu le monologue social, une pseudo-guerre des Régions, l'opacité et l'absence totale de vision et de propositions sur la future organisation de la Collectivité. Nous avons eu un état des lieux, des groupes de travail mais à aucun moment, la possibilité d'avancer sur la définition des conditions d'accueil des 6700 agents.

Alors que les premiers macro-organigrammes sont rendus publics dans les services régionaux de l'Etat et dans certaines régions françaises, nous n'avons toujours à ce jour **aucune visibilité à moins de 30 jours de la fusion sur la future organisation de la Collectivité, aucune piste sur la répartition des compétences entre Toulouse et Montpellier ou encore sur l'organisation de l'action régionale sur le nouveau territoire...**

**Ce traitement des agents régionaux n'est pas acceptable et n'est pas de nature à instaurer des relations de confiance entre l'Administration, les agents et les organisations syndicales. L'Administration doit se ressaisir et nous proposer sans délais un comité de pilotage, un calendrier et une méthode.**

**Le Syndicat CGT**